

## Préserver les terres fertiles en Ile de France

Faire vivre les terres fertiles cultivées en Ile de France  
et les sauver de l'appétit des entreprises et des « responsables » politiques  
Pour les générations futures, préserver l'environnement et votre cadre de vie.

C'est nécessaire et c'est possible !!!

**Devenez associés de la**  
**« Société Civile Pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France »**

## Pourquoi et comment ?

### Pourquoi ?

#### *Pourquoi les AMAP s'intéressent elles à la terre agricole ?*

L'objectif des AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et de Proximité) est de maintenir, ou développer une agriculture durable, traditionnelle et de proximité.

Les AMAP fonctionnent sur les principes suivants :

Un groupe de consommateurs passent un « contrat de confiance » avec un agriculteur :

- 3 caractéristiques : vente directe, de proximité, contrat équitable,
- 3 engagements des consommateurs : pré-financement, solidarité dans les aléas naturels, participation à la gestion de l'AMAP,
- 3 engagements de l'agriculteur : production de qualité et diversifiée, pédagogie, transparence technique et économique.

Pour atteindre ces objectifs, il faut des consommateurs : en Ile de France ils sont plusieurs millions !

**Il faut aussi des agriculteurs et donc des terres à cultiver.**

Des terres agricoles, il en reste, mais elles risquent de disparaître irrémédiablement si on laisse faire l'urbanisation.

### **Nous avons donc décidé d'agir en créant des AMAP**

Depuis la première AMAP « française » née en 2001 à Ollioules dans le Var, il y en a maintenant plus d'une centaine en France, dont quinze en Ile de France.

Il y a aussi plus de 15 projets de créations qui ne peuvent aboutir faute de terres et donc d'agriculteurs.

## Par un engagement citoyen fort, rejoignez nous.

### *Les objectifs :*

L'objectif est d'acquérir des terres, là où c'est possible, pour maintenir une agriculture dans les zones périurbaines en luttant contre la disparition des terres fertiles.

Ces terres seront ensuite louées à l'agriculteur les cultivant actuellement mais qui n'est pas en mesure de les acheter.

Il existe plusieurs opportunités en Ile de France dont une sur le Plateau de Saclay (dépt. 91 et 78).

Nous avons la possibilité d'y acquérir 20 hectares de terres agricoles.

Nous recherchons aussi des terres pour les agriculteurs partenaires de l'AMAP des Jardins Enchantés (92)

D'autres projets verront le jour.

### *Pourquoi devenir associé ?*

Parce que :

- Vous souhaitez participer à des projets en cohérence avec les valeurs que vous défendez,
- Vous êtes adhérent d'une AMAP, vous soutenez la démarche des AMAP,
- Vous voulez de conserver autour des grandes villes des espaces cultivés, ouverts,
- Vous voulez agir pour léguer aux générations futures une planète viable,
- Vous vous engagez face aux aménageurs pour qui une terre agricole est « vide » et reste une réserve pour l'urbanisation,
- Vous vous engagez clairement pour dire aux politiques, aux entreprises, aux administrations, aux technocrates : **stop !** préservez les terres fertiles à proximité des villes, nous en aurons besoin dans un futur proche (sans pétrole) et pour maintenir et créer des emplois agricoles durables.

Par exemple, sur le Plateau de Saclay (dépt. 91 et 78) la menace est **réelle** : le gouvernement, la région, le département, les élus malgré les grands discours (« faire de l'Ile de France une écorégion ») **ont décidé, sans le déclarer ouvertement que l'activité agricole du plateau de Saclay n'a pas d'avenir.**

## Prouvez le contraire !

En devenant associé de la Société Civile « Pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France »

Extrait des statuts de la Société nouvellement créée. Article 2 : Objets

La Société a pour objet :

1. **Maintenir les terres fertiles en Ile de France, par l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par voie de location ou autre, de terres à vocation agricole, arboricole, forestière ou d'élevage ainsi que le bâti éventuellement nécessaire à l'exploitation.**
2. **La Société Civile favorisera la mise en valeur de ces terres par le maintien et le développement de la pratique d'une agriculture respectueuse de l'environnement, notamment par l'installation d'agriculteurs s'engageant dans une démarche de progrès, par exemple : la mise en place d'AMAP (Association Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), le développement de la biodiversité.**

Et, généralement toutes les opérations pouvant se rattacher directement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la Société.

## Concrétisez aujourd'hui votre engagement,

Le capital de la Société est divisé en parts. Chaque part a une valeur de 50 euros.

Un associé peut acquérir une ou plusieurs parts (selon sa motivation et ses moyens).

Le premier objectif est d'acquérir 20 hectares, sur le Plateau de Saclay, partiellement cultivés pour l'AMAP des Jardins de Cérès donc recueillir 140 000 euros, soit 2 800 parts ! ( une carte vous permettant de localiser les terres sera prochainement sur le site)

Le second objectif est de retrouver des terres cultivables pour les Agriculteurs des Jardins Enchantés, partenaires de l'AMAP des Jardins Enchantés à la Ferme du Bonheur (92).

En devenant associé vous participez à la vie et aux décisions de la Société sur le principe suivant :

### un associé = une voix

Par ailleurs, une clause « anti-spéculation » figure dans les statuts.

## Demande de participation à la Société Civile

**Merci de remplir de manière lisible, tous les champs du questionnaire, c'est indispensable pour la constitution de la SCI.**

Je soussigné (e) (1) : ..... demeurant à .....

..... né (e) le .....

Profession ..... Téléphone : ..... e-mail : .....

demande à devenir Associé de la Société Civile pour « le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France » ( SCDAD-IDF.)

J'apporte à la Société la somme de :

50 euros ( 1 part)       150 euros (3 parts)       500 euros (10 parts)   
100 euros (2 parts)       200 euros (4 parts)       autre : ..... euros (... parts)

Vous trouverez ci-joint un chèque de : .....euros

à l'ordre de la SCDAD-IDF, 15 allée de Chartres, 91370 Verrières le Buisson.

Je recevrai une attestation me confirmant le nombre de parts dont je serai détenteur. (2)

Je souhaite recevoir un exemplaire des statuts complets —disponibles sur le site Internet (3)— :

par courrier postal       par messagerie électronique       Je les télécharge sur le site Internet

Fait à ..... le ..... Signature .....

Faites-vous partie d'une association ? (nature, environnement, autre ... ) : .....

Votre participation sera versée au capital social de la Société. Le chèque sera déposé sur le compte de la Société, ouvert à la NEF, à l'agence du Crédit Coopératif de Massy 91730.

(1) Dans le cas d'utilisation de fonds appartenant aux conjoints communs en biens, je déclare que mon conjoint a été informé de ma demande et a donné son accord pour l'utilisation de fonds appartenant à la communauté pour acquérir des parts de la SCDAD-IDF.

(2) Toute demande de participation à la Société est soumise à l'agrément des associés. La participation n'est définitive qu'après cet agrément (article 10.2 des statuts)

(3) Les statuts sont aussi disponibles sur le site Internet de la Société : <http://terresfertiles-idf.org> Néanmoins afin de respecter votre droit à l'information les statuts complets peuvent vous être envoyés soit par messagerie électronique, soit par courrier (nous vous suggérons de privilégier l'utilisation d'Internet ou de la messagerie afin de réduire les frais de courrier).

**La Société est enregistrée sous le N° 484 353 040 au Registre du Commerce et des Sociétés à EVRY (91000)**

La Gérance de la Société Civile : Francois Lérique et Emmanuel Pignot